

Mandat de prélèvement SEPA

TYPE DE CONTRAT : REDEVANCE INCITATIVE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé

Identifiant Créancier SEPA

FR54ZZZ518861



Nom, Prénoms et Adresse du Débiteur

Nom :
Prénoms :
Adresse :
Code Postal : _ _ _ _ _
Ville :

Désignation du créancier

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Anjou Bleu Communauté
Place du Port
Segré
49500 SEGRE EN ANJOU BLEU**

Compte à débiter

Identification International (IBAN)

Identification International de la banque (BIC)

Date Signature

Type de paiement: Paiement récurrent

Référence Unique de Mandat (RUM) :

SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME : DESIGNATION DE L'ABONNE POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE

Nom Prénom (Usager) :
N° d'usager:

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la communauté de communes Anjou Bleu Communauté. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la communauté Anjou Bleu Communauté

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Prière de renvoyer cet imprimé, à Anjou Bleu Communauté, Place du Port, Segré, 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP), ou de Caisse d'Epargne (RICE) au format IBAN-BIC.

Avec le prélèvement automatique, vos prochains règlements en toute tranquillité

Pour faciliter vos démarches administratives, nous vous proposons de prélever sur votre compte bancaire ou postal, les factures redevance déchets.

Avantages :

- **Sûr** : vous n'avez plus de courrier à envoyer. Vous êtes sûr de payer à la date limite de paiement indiquée sur votre facture.
- **Simple** : vos factures vous sont adressées comme par le passé; vous connaîtrez à l'avance, la date et le montant exact du prélèvement
- **Souple** : vous changez de compte ou d'agence bancaire... envoyer votre nouveau RIB et le mandat de prélèvement automatique SEPA.
Vous souhaitez renoncer au prélèvement, informez nous par courrier 3 mois avant la prochaine échéance.
- **Rapide** : vous bénéficiez ainsi du prélèvement automatique dès votre prochaine facture.



Le prélèvement automatique sera effectif pour votre prochaine facture.

Comment faire ?

1. Remplir le formulaire au dos
2. Joindre un Relevé d'Identité Bancaire (RIB), Postal (RIP) ou de Caisse d'Epargne (RICE) au format IBAN-BIC.
3. Envoyer le tout à l'adresse suivante :

Anjou Bleu Communauté
Place du Port
Segré
49500 SEGRE EN ANJOU BLEU